

SANTÉ & VULNÉRABILITÉS



CENTRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES (CAARUD)

EN OCCITANIE

Bilan d'activité 2021

Avril 2023

● **Site MONTPELLIER**
135 allée Sacha Guitry
BP 35567
34072 Montpellier cedex 03
04 67 69 25 03

● **Site TOULOUSE**
Faculté de Médecine
37 allées Jules Guesde
31000 Toulouse
05 61 53 11 46

CONTACT



SITE INTERNET



CENTRES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION DES RISQUES POUR USAGERS DE DROGUES (CAARUD) EN OCCITANIE

Bilan d'activité 2021

Avril 2023

Myriam ASTORG (CREAI-ORS Occitanie)

Ont également collaboré à ce travail :
Étienne Gardiès (CREAI-ORS Occitanie)
Christel Andrieu (CREAI-ORS Occitanie)

Citation suggérée : Astorg M., Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues en Occitanie. Activité 2021. Toulouse : CREAI-ORS Occitanie, Avril 2023, 22 p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.creaiors-occitanie.fr>

TABLE DES MATIÈRES

1/ INTRODUCTION	1
2/ MÉTHODOLOGIE.....	3
3/ ORGANISATION GÉNÉRALE DES CAARUD EN OCCITANIE, MOYENS ET MODES DE FONCTIONNEMENT.....	4
Les structures en Occitanie	4
Financement des structures.....	5
Personnel des structures	6
Les modalités et les lieux d'intervention	8
4/ L'ACTIVITÉ DES CAARUD D'OCCITANIE	12
Estimation annuelle des files actives, passages et contacts	12
Les structures selon la taille de la file active	15
Les interventions et actes réalisés	16
Mise à disposition de matériel de prévention	17
Médiation Sociale	19
5/ SYNTHÈSE	20
6/ ANNEXES	21
Textes réglementaires.....	21
Liste des tableaux, graphes et cartes.....	22

1/ INTRODUCTION

Les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) sont, depuis l'article L.312-5 du code de l'action sociale des familles, considérés comme des établissements médico-sociaux. Il s'agit là de la reconnaissance législative de la politique de réduction des risques (RDR) à travers la loi du 09 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Avant leur institutionnalisation, ces structures ayant revêtu diverses appellations, « programmes d'échange de seringues », « structures à bas seuil d'exigence » ou encore « structures de première ligne », diffusaient des pratiques et du matériel de réduction des risques (RDR) en direction des usagers de drogues dont la majorité étaient des injecteurs. Elles étaient portées par des associations de lutte contre le sida et par le secteur de soins pour toxicomanes et n'avaient pas de garantie financière de la part de l'État.

Depuis 2006, les associations ayant obtenu le statut de CAARUD sont dotées d'un budget de fonctionnement permanent, au même titre que les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA).

Leurs missions sont dirigées vers des publics souvent fragiles et dont les besoins évoluent, demandant une adaptation des réponses.

L'article R. 3121-33-1 du Code de la santé publique (CSP) prévoit que les CAARUD assurent :

- l'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux soins ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- la mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- l'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers ;
- le développement d'actions de médiation sociale.

L'article R. 3121-33-2 du CSP précise qu'ils ont également une mission de participation au dispositif de veille en matière de drogues et toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers. Cette mission ne doit pas être considérée comme ayant un caractère obligatoire et ne constitue donc pas une condition préalable à la délivrance d'une autorisation en tant que CAARUD.

Ce bilan s'appuie sur une analyse de l'ensemble des rapports d'activité des différentes structures en Occitanie fournis par l'Agence régionale de santé.

Il présente la synthèse de la partie standardisée ASA-CAARUD des rapports d'activité des CAARUD. Celle-ci constitue le volet « structure » du système d'information, mis en œuvre par la Direction générale de la santé (DGS), visant au suivi et à l'évaluation du dispositif des CAARUD. Cet axe est complété par le versant « usagers » que constitue l'enquête ENa-CAARUD^{1,2}.

¹ ENa-CAARUD (Enquête nationale dans les CAARUD) est une enquête menée par l'OFDT, à l'initiative de la Direction générale de la santé, auprès des usagers des CAARUD. Cette enquête se déroule tous les deux ans, et vise à interroger, une semaine donnée, l'ensemble des usagers des CAARUD, sur leur situation sociale, leurs pratiques d'usage et sur quelques éléments sanitaires. Elle participe au suivi des tendances dans le champ des drogues.

² Cadet-Tairou (A.), Janssen (E.), Guilbaud (F.), Profils et pratiques des usagers de CAARUD en 2019, Tendances n° 142, OFDT, 4p., Décembre 2019.

Au niveau national, l'OFDT réalise une analyse annuelle des rapports d'activité (ASA-CAARUD) depuis 2007, la dernière datant de 2019³.

En Occitanie, le CREAI-ORS réalise cette synthèse des données des rapports d'activité depuis 2015, en s'appuyant sur le modèle d'analyse réalisé au niveau national.

Comme le soulignent les travaux de l'OFDT, la couverture territoriale des CAARUD au niveau national a de réelles faiblesses dans les zones rurales et semi rurales.

En Occitanie, le rapport concernant les données de 2015 indiquait que 73 % de la file active globale des CAARUD se situait dans les villes de plus de 100 000 habitants. Les CAARUD étant les mêmes depuis 2015, cette part est restée relativement stable dans le temps. L'année 2020 a toutefois fait exception : année du début de la crise sanitaire liée à la Covid-19, cette part n'était que de 67 %, baisse sûrement due aux confinements vécus différemment selon la taille des villes. En 2021, l'activité des dispositifs a également dû être perturbée avec un nouveau confinement et différentes périodes de « couvre-feu ».

De plus, pour 2021, seuls 17 CAARUD ont rempli le rapport d'activité et un CAARUD n'a pas rempli la partie concernant le public accueilli. Ces dispositifs étant situés dans des villes de moins de 100 000 habitants, il n'est pas possible de comparer la part de leur file active à celles observées les années précédentes.

Cependant, pour être le plus proche des bilans précédents, l'analyse des données de 2021 a été réalisée au travers de l'activité des CAARUD des quatre grandes villes d'Occitanie, comptant plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) versus l'activité des CAARUD implantés dans des villes de moins de 100 000 habitants, en précisant systématiquement les données manquantes.

Les villes de Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan ayant les plus fortes densités de population sur le territoire régional, les 8 CAARUD qui y sont implantés ont de ce fait des files actives et des moyens alloués très différents et sont dans des organisations de services spécifiques.

Ce bilan présente tout d'abord l'organisation générale des CAARUD (moyens et mode de fonctionnement) et ensuite leur activité (files actives, services et prestations).

³ Diaz Gomez (C), Les CAARUD en 2018 – Analyse des rapports d'activité annuels standardisés (ASA-CAARUD), OFDT, 48p., Décembre 2019

2/ MÉTHODOLOGIE

Le rapport standardisé annuel des CAARUD est subdivisé en plusieurs parties :

- La première partie comprend les informations sur l'identification de la structure (nom, adresses postale et électronique), le budget réparti en recettes et charges et le personnel décrit par catégorie d'emploi et en volume horaire de travail exprimé en équivalent temps plein (ETP).
- Une deuxième partie du rapport d'activité porte sur les modalités et lieux d'intervention des structures, les prestations proposées et les périodes de fonctionnement. Les prestations et les services constituent toutes les mesures d'accueil offertes par les structures aux usagers, qu'il s'agisse des espaces d'accueil, de repos ou d'hygiène, de la mise à disposition de nourriture ou d'accès à Internet et au téléphone. Les lieux d'intervention se répartissent de deux sortes : les lieux d'accueil fixes et les interventions « hors les murs » extérieures qui comprennent d'une part, les interventions dans les squats, dans la rue, dans les prisons et des permanences et d'autre part, les actions menées dans le milieu festif (boîtes de nuit, discothèques, teknivals, festivals, concerts...).
- La troisième partie traite de l'estimation annuelle des files actives et des produits consommés par les usagers. Cette estimation porte sur l'ensemble des usagers vus au moins une fois dans l'année par un ou plusieurs membres de l'équipe tant en accueil fixe par des équipes mobiles, que lors des interventions extérieures. Par ailleurs, dans ce rapport, sont présentées les données concernant les prévalences de consommation mais qui ne seront pas traitées ici en raison des difficultés d'estimation rencontrées et du nombre élevé de non-réponses pour cet item.
- La quatrième partie s'intéresse aux modalités de réalisation des actes, à la typologie des actes et aux matériels de prévention mis à disposition des usagers. Cette partie permet de disposer des informations sur la prise en charge sanitaire (soins infirmiers, médecine générale, suivi psychologique, substitution, vaccination...) et sur le nombre et les types de matériels de prévention distribués. Une question porte sur la médiation sociale assurée par les intervenants CAARUD pour permettre l'implantation pérenne des structures dans leur environnement. Un volet, plus qualitatif, participe au dispositif de veille à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers. Il s'attache à décrire les évolutions et les phénomènes marquants en matière de drogues en termes de produits consommés, de profils de consommateurs, des modes d'usage et des problèmes sociaux et sanitaires rencontrés par les usagers. Enfin, une dernière question porte sur la veille des trois produits majoritairement consommés par les usagers des CAARUD (la buprénorphine haut dosage (BHD), la cocaïne et l'héroïne).

Le formulaire se présente sous la forme d'un tableur Excel destiné à être rempli directement sur écran. La première feuille correspond au masque de saisie (l'onglet « rapport »). Les réponses sont automatiquement organisées en une ligne de base de données sur la deuxième feuille (onglet « base »).

Pour la réalisation de ce rapport, le CREAI-ORS Occitanie a construit une base de données sous Excel regroupant l'ensemble des **données des rapports d'activité de 2021 de 17 des 18 structures** fournis par l'ARS Occitanie.

3/ ORGANISATION GÉNÉRALE DES CAARUD EN OCCITANIE, MOYENS ET MODES DE FONCTIONNEMENT

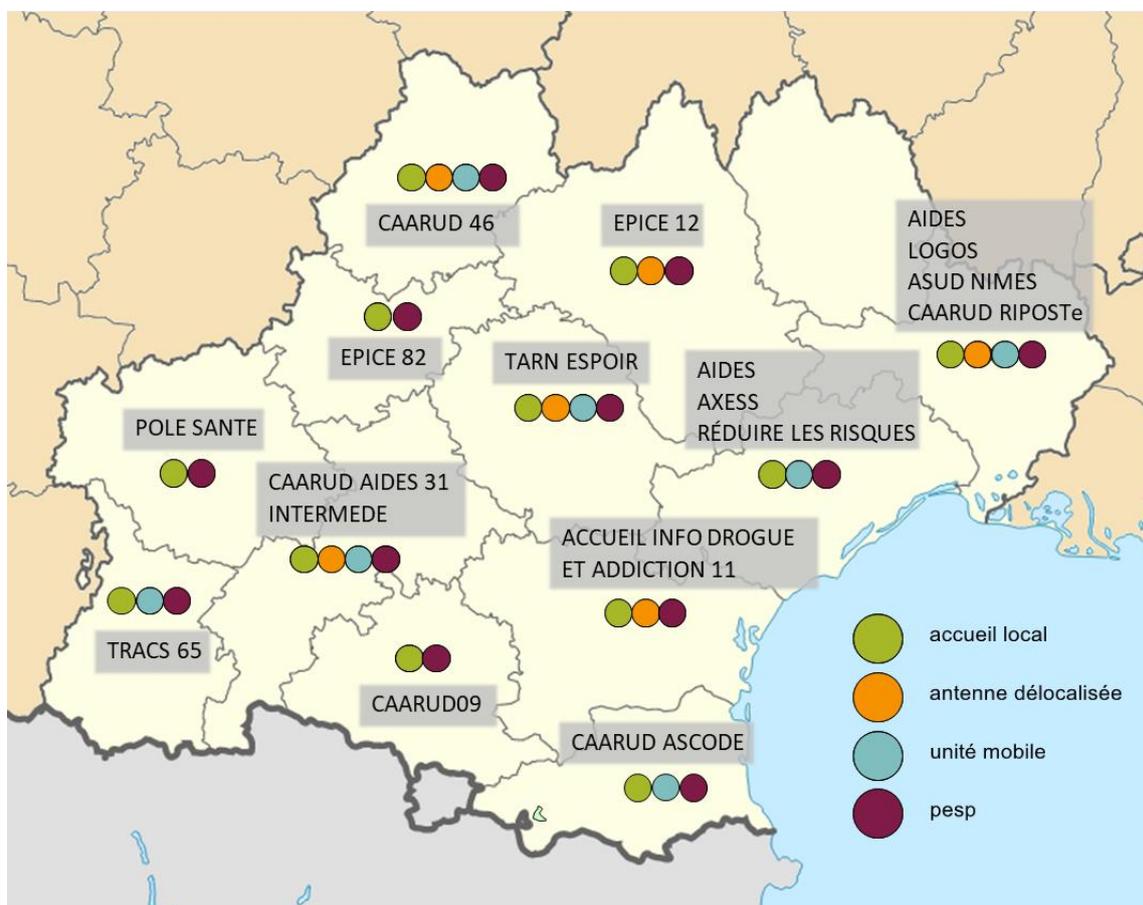
Les structures en Occitanie

18 CAARUD sont repérés en Occitanie :

- 1 établissement en Ariège
- 1 établissement dans l'Aude
- 1 établissement en Aveyron
- 4 établissements dans le Gard
- 2 établissements en Haute-Garonne
- 1 établissement dans le Gers
- 3 établissements dans l'Hérault
- 1 établissement dans le Lot
- 1 établissement dans les Hautes-Pyrénées
- 1 établissement dans les Pyrénées-Orientales
- 1 établissement dans le Tarn
- 1 établissement dans le Tarn et Garonne

La Lozère est le seul département sans l'intervention de CAARUD. Les départements du Gard, de l'Hérault et de la Haute-Garonne concentrent la moitié des établissements d'Occitanie (9/18).

Carte 1. La répartition des CAARUD en Occitanie et leurs modalités d'intervention en 2021



Source : ARS – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Financement des structures

Les structures sont financées par le fond de l'Objectif national de dépenses de l'assurance maladie (ONDAM) médico-social conformément au code de l'action sociale et de la famille (Article L314-3-3).

En 2021, la dotation globale en Occitanie est estimée⁴ à 8 211 601 euros (contre 7 633 399 euros en 2020) dont 5 197 399 euros (63 %) pour les huit centres des quatre grandes villes de la région et 3 014 182 euros (37 %) pour ceux des villes de moins de 100 000 habitants. De manière globale, la dotation ONDAM représente au moins 90 % des recettes des CAARUD.

Le montant des financements varie fortement selon les départements, l'écart le plus important étant observé entre la dotation du Lot (156 588 euros) et celle de l'Hérault (1 941 247 euros), dix fois plus importante.

Les dotations les plus élevées (500 000 euros ou plus) concernent cinq centres situés dans une des villes de plus de 100 000 habitants d'Occitanie (Toulouse, Montpellier et Perpignan) mais concernent également un centre situé dans la ville moyenne de Carcassonne (661 959 euros), centre qui intervient également dans la ville de Narbonne.

Rapporté à la population concernée, ce financement est estimé⁴ à 392 euros par an et par habitant âgé de 20 à 49 ans en Occitanie et varie de 256 euros dans les Hautes-Pyrénées à 850 euros dans les Pyrénées-Orientales.

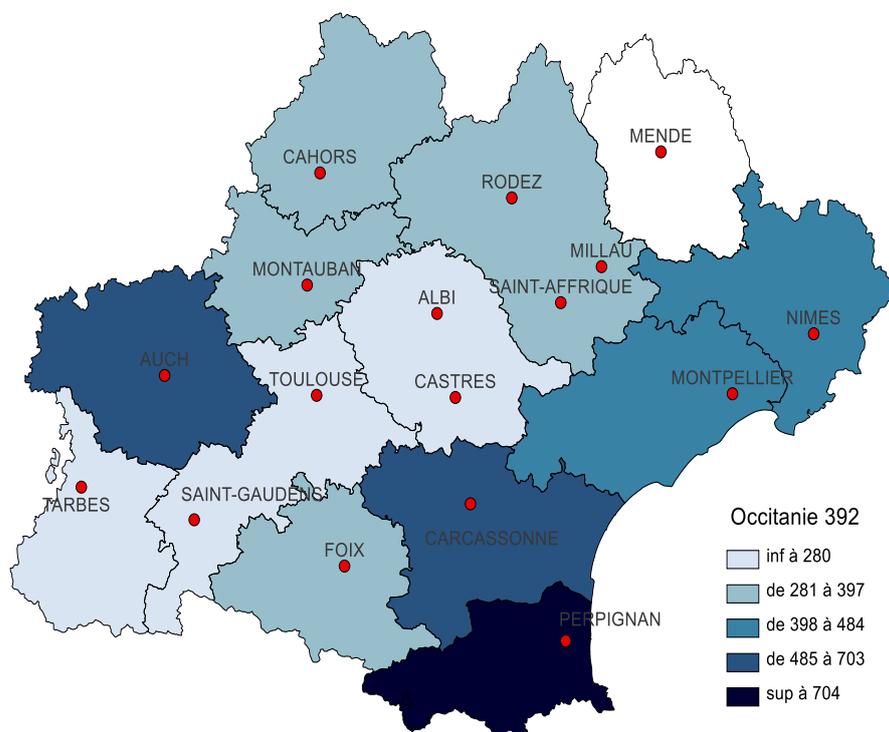
Tableau 1. Financement ONDAM estimé pour 100 habitants âgés de 20-49 ans selon le département en Occitanie en 2021 (en euros)

Département	Financement pour 100 hab. âgés de 20 à 49 ans (en euros)
Ariège	359
Aude	558
Aveyron	324
Gard	436
Haute-Garonne	261
Gers	523
Hérault	446
Lot	312
Lozère	/
Hautes-Pyrénées	256
Pyrénées-Orientales	850
Tarn	264
Tarn-et-Garonne*	296
Occitanie*	392

* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021 le montant ONDAM 2020 a été utilisé en 2021 pour l'estimation du financement du département et de celui de la région.
Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2021, Insee RP 2019 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

⁴ Un CAARUD n'ayant pas rempli le rapport d'activité de 2021, c'est le financement de 2020 de ce CAARUD qui a été utilisé.

Carte 2. Répartition du financement des CAARUD dans les départements en 2021*, en nombre d'euros pour 100 habitants âgés de 20 à 49 ans



* la dotation du Tarn-et-Garonne de 2021 est estimée (identique à elle de 2020), le rapport d'activité de 2021 n'ayant pas été rempli.
Sources : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2021, Insee Recensement 2019 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Personnel des structures

En 2021, un minimum de **111,8 équivalents temps plein (ETP)** a été répertorié dans les dispositifs (17/18) en dehors des personnels bénévoles, soit une moyenne de 6,6 ETP par dispositif.

Tableau 2. Nombre moyen d'ETP en fonction du montant de la dotation ONDAM des CAARUD en 2021

Dotations	Nombre de CAARUD (n=17*)	Moyenne ETP
Entre 100 et 500 000 euros	11	3,6
500 000 euros et plus	6	12,0

* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021
Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2021 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Comme pour les années précédentes, le nombre moyen d'ETP est plus important dans les CAARUD dotés d'au moins 500 000 euros : leur nombre moyen d'ETP est de 12,0 en 2021 et en augmentation comparé aux années précédentes (10,8 en 2020 et 10,3 en 2019).

Pour les CAARUD dont la dotation ONDAM est inférieure à 500 000 euros, le nombre moyen d'ETP est nettement plus faible (3,7 en 2021) et reste stable dans le temps (3,7 en 2020 et 3,6 en 2019).

Le nombre global d'ETP a continué d'augmenter entre 2020 et 2021 puisqu'on compte (au minimum) 3,2 ETP supplémentaires en 2021 (108,6 ETP en 2020), soit une augmentation de près de 3 % (au minimum puisqu'un dispositif est manquant).

Tableau 3. Répartition du personnel salarié (en ETP) des CAARUD en Occitanie selon les catégories professionnelles en 2021 (n=17) et % des ETP en 2020 et en 2019

Fonction	CAARUD concernés (n=17)*	Nb total d'ETP	% ETP	% ETP 2020 (n=108,6)	% ETP 2019 (n=104,6)
Cadres et personnels administratifs		17,6	15,7	16%	15%
Direction/Chef de service/Coordinateur	14	9,7	8,6	9%	8%
Secrétariat	14	7,9	7,1	7%	7%
Personnels sanitaires		13,4	12,0	13%	17%
Médecin	1	0,6	0,5	1%	1%
Infirmier	13	11,1	9,9	11%	10%
Psychologue	5	1,7	1,6	2%	6%
Personnels socio-éducatifs		68,0	60,9	60%	54%
Éducateur	14	49,7	44,5	41%	37%
Animateur	4	13,0	11,6	15%	13%
Assistant de service social	5	5,3	4,7	4%	4%
Autres		12,7	11,4	11%	14%
Autres emplois	7	7,5	6,67	6%	8%
Personnel logistique (entretien)	8	5,3	4,7	4%	5%
Stagiaire	0	0,0	0,0	1%	1%
Total		111,8	100,0	100,0	100,0

* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 à 2021 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Avec un minimum de 68 ETP, **le personnel socio-éducatif** est le groupe de professionnels le plus important : il représente près de 61 % de l'ensemble des professionnels qui interviennent au sein des CAARUD d'Occitanie. Depuis plusieurs années, il voit son poids augmenter parmi les professionnels des CAARUD : de 54 % en 2019, il est passé à 60 % en 2020 puis à 61 % en 2021. Les trois quarts de ces intervenants sont des éducateurs spécialisés. Plus nombreux en 2021 (49,7 ETP) qu'en 2020 (44,5 ETP), ils représentent 45 % de l'ensemble des professionnels (41 % en 2020 et 37 % en 2019). Comme les années précédentes, les 13 ETP d'animateurs interviennent majoritairement au sein des CAARUD de l'association Aides (santé communautaire, dénomination spécifique des professionnels) à Toulouse, Nîmes et Béziers.

Selon les dernières données de l'OFDT disponibles au niveau national⁵, la part du personnel socio-éducatif observée dans les dispositifs d'Occitanie serait supérieure à celle observée en France en 2019 (49 %), comme c'était déjà le cas les années précédentes.

Avec 13,4 ETP, au minimum, **le personnel sanitaire** représente 12 % de l'ensemble des professionnels intervenant au sein des CAARUD d'Occitanie. Un seul des 17 LHSS dispose d'un temps de médecin (0,6 ETP). Le personnel infirmier est présent dans une majorité des structures (11/17) et correspond à une somme de 11,1 ETP, soit 10 % de l'ensemble des personnes intervenant dans les CAARUD.

Par ailleurs, un minimum de 8,3 ETP de bénévoles/volontaires sont intervenus dans les structures, essentiellement à Montpellier (7,1 ETP) et à Nîmes (1,0 ETP).

⁵ Diaz Gomez (C.), Palle (C.), Les CAARUD : évolutions récentes (2014-2018), OFDT, Note de synthèse n°2020-07 Paris, Déc 2020

Les modalités et les lieux d'intervention

Tableau 4. Effectif et % des CAARUD selon leurs modalités d'intervention en Occitanie en 2021* et % en 2020 et 2019

Modalité d'intervention	Nombre de CAARUD concernés (n=17)	% 2021 (n=17)	% 2020 (n=18)	% 2019 (n=18)
Lieux d'accueil				
Accueil fixe	17	100%	100%	94%
Permanence/Antenne	10	44%	56%	56%
Unité mobile	10	44%	50%	50%
Interventions extérieures				
Équipe de rue	17	100%	100%	89%
Intervention en squat	16	94%	83%	67%
Intervention en prison	4	24%	44%	39%
Actions en milieu festif				
Interventions régulières (discothèques...)	2	12%	6%	11%
Interventions ponctuelles (teknivals, festivals, concerts)	13	77%	89%	83%
PES en pharmacie	15	88%	89%	89%

* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021

Source : Rapport d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2019 à 2021 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Les CAARUD développent des interventions « d'aller vers » les populations concernées.

Les actions « hors les murs » concernent tous les CAARUD mais se traduisent de manière différente selon les particularités des territoires, les histoires institutionnelles et les stratégies locales de l'action publique.

Les actions déployées en ce sens peuvent prendre des formes différentes, allant de l'accueil en unité mobile, aux interventions dans la rue, dans les squats ou en prison, en passant par des programmes d'échange de seringues en pharmacie (PESP) ou par la mise en place d'actions en milieu festif.

En 2021, les 17 dispositifs ont un lieu d'accueil fixe (18/18 en 2020). Ensuite, selon les configurations locales, des stratégies de maillage territorial combinent accueil fixe, permanences délocalisées et unités mobiles. Soulignons que les unités mobiles sont présentes au sein de 10 CAARUD (8 en 2020 et 9 en 2019) et dans 8 départements (contre 7 en 2020) ; elles peuvent circuler au sein d'une ville ou sur l'ensemble du département.

Comme en 2020, tous les dispositifs réalisent des actions auprès des publics de la rue (100 % vs 89 % en 2019) et ils sont plus nombreux à se déplacer dans les squats (un minimum de 16 en 2021 contre 15 en 2020 et 12 en 2019). Moins d'un quart (24 %) intervient en prison (contre 44 % en 2020 et 39 % en 2019). Les interventions des CAARUD dans les squats sont plus fréquentes en 2021 que les années précédentes (94 % vs 83 % en 2020 et 67 % en 2019).

En 2021 comme en 2019, une petite part des CAARUD intervient régulièrement dans des lieux festifs comme les discothèques (12% vs 11 %) alors que pendant l'année 2020 (année de la Covid-19), ces interventions ont été deux fois moins fréquentes (les milieux festifs comme les discothèques étant souvent fermés). En 2021, les dispositifs sont intervenus moins souvent de façon ponctuelle lors de teknivals, festivals ou concerts (77 %), comparé aux années précédentes (89 % en 2020 et 83 % en 2019).

Comme les années précédentes, la grande majorité des CAARUD (15/17) anime des programmes d'échange de seringues en pharmacie (PESP).

L'analyse des rapports d'activité standardisés ne permet pas de qualifier les objectifs et les modalités du déploiement de ces types d'action. Toutefois, il semblerait que les dispositifs aient globalement augmenté leurs capacités d'intervention depuis 2019 ; cette tendance sera à vérifier lors des prochains bilans.

● Accueil des usagers (hors actions en milieux festifs)

Tableau 5. Fonctionnement et modalités d'accueil des usagers (hors action festive) des CAARUD en 2021

Types d'intervention	En semaine (du lundi au vendredi) activité hebdomadaire Nombre moyen de jours par structure *		
	Occitanie (17 CAARUD)	4 grandes villes (8 CAARUD)	Villes de moins de 100 000 hab. (9 CAARUD)
Lieux d'accueil fixes (17/17)	4,1 j	4,5 j	3,7 j
Unités mobiles (10/17)	0,8 j	0,6 j	1,0 j
Interventions extérieures (17/17)	1,6 j	1,6 j	1,7 j
Toutes actions confondues	6,5 j	6,7 j	6,4 j

* Les valeurs supérieures à 5 indiquent que plusieurs actions sont déployées en même temps.
Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2021– Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2021, le nombre de jours d'ouverture est de 6,5 jours en moyenne par semaine dans les dispositifs d'Occitanie, en augmentation comparé à 2020, année de la Covid-19 (5,7 jours), mais également en légère augmentation par rapport à 2019 (6,1 jours) et par rapport à 2018 (6,4 jours). Cette valeur englobe les accueils fixes, les actions d'unité mobile et les actions « d'aller-vers ». En lien avec des files actives et des moyens alloués plus importants, le nombre moyen de jours d'ouverture est plus important dans les dispositifs des grandes villes d'Occitanie (6,7 jours) que dans ceux des villes de moins de 100 000 habitants (6,4 jours). Cette différence ne s'observe toutefois que pour le nombre de jours d'ouverture des lieux d'accueil fixes (4,5 jours vs 3,7 jours) : le temps consacré par les unités mobiles est moins important dans les CAARUD des grandes villes (0,6 jour vs 1,0 jour) comme celui consacré aux interventions extérieures qui est de 1,6 jour par semaine en moyenne dans les dispositifs des grandes villes, légèrement moins élevé que dans les dispositifs des plus petites villes (1,7 jour).

Tableau 6. Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie, en 2021

Types de services	Nombre de CAARUD proposant ces services	% (n=17*)
Espace d'accueil et de repos	17	100
Mise à disposition de boissons et de nourriture	17	100
Mise à disposition téléphone et Internet	17	100
Espace laverie	14	82
Espace sanitaire (douche)	12	71
Casiers, consignes pour effets personnels	5	29

* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021
Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2021– Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En termes de services, ces 17 CAARUD mettent à disposition un espace d'accueil et de repos, de la nourriture et des boissons ainsi qu'un accès au téléphone et à Internet. Un espace laverie est disponible dans quasiment tous les CAARUD (14/17).

Douze établissements (71 %) proposent un espace « sanitaire » (douche).

Seulement 5 dispositifs (28 %) disposent de casiers ou de consignes pour déposer les effets personnels.

Comme en 2020 et selon les dispositifs, d'autres services ont été mis à disposition en 2021 :

- Accueil des enfants (1)
- Ateliers santé (1)
- Soins infirmiers (2)
- Consultations médicales (1)
- TROD VIH / VHC (1)
- AERLI (accompagnement à l'injection) (1)
- Distribution de produits d'hygiène et de soins (1)
- Ateliers culturels (1)
- Mise à disposition de places de cinéma (1)
- Espace documentation (1)
- Accueil des animaux (3)
- Atelier vélo (1)

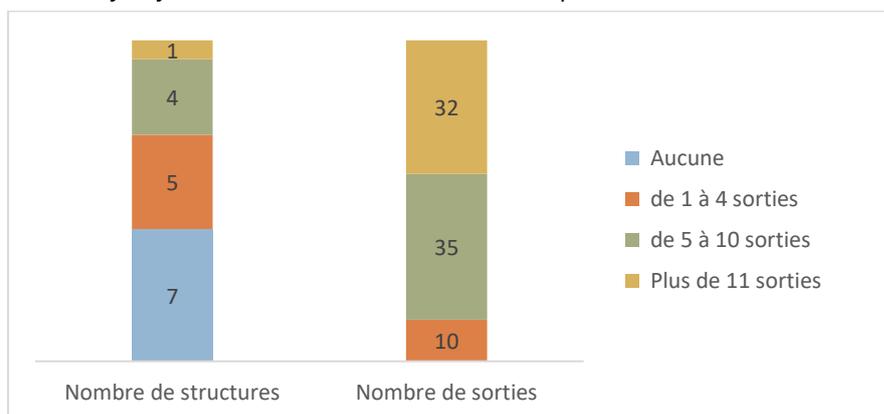
● Actions en milieu festif

En 2021, 13 des 17 CAARUD déclarent des actions ponctuelles au sein des milieux festifs (16/18 en 2020 et 15/18 en 2019) dont 2 déclarent également effectuer des actions régulières ; 4 dispositifs déclarent n'avoir réalisé aucune action en milieu festif pendant l'année (2 en 2020 et 3 en 2019).

Les dispositifs intervenant en milieu festif ont déclaré un total de **77 sorties** en 2021 (contre 51 sorties en 2020, 123 en 2019 et 107 en 2018).

La crise sanitaire de la Covid-19 apparue début 2020 et les différents confinements semblent être l'explication la plus probable face à cette forte baisse du nombre de sorties en 2020 et de la faible remontée observée en 2021, année avec un troisième confinement et ponctuée de plusieurs périodes de « couvre-feu » à partir de 20 heures.

Graphie 1. Répartition des dispositifs selon le nombre de sorties effectuées en milieu festif en 2021 et nombre de sorties correspondantes



* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Ainsi, les 77 sorties en milieu festif ont été réalisées par 10 CAARUD, 7 dispositifs n'ayant déclaré aucune sortie en 2021 (comme en 2020).

Près de la moitié des sorties (35) ont été réalisées par 4 CAARUD (celui de Castres, de Bagnols-sur-Cèze, de Villefranche et le CAARUD AXESS de Montpellier).

Le CAARUD Intermède de Toulouse a effectué à lui seul 32 sorties en milieu festif en 2021 (soit 40 %) ; ce dispositif toulousain, avec celui de Montpellier, sont également les deux CAARUD de la région qui ont déclaré intervenir de façon régulière en milieu festif en 2021.

Pour les 5 autres CAARUD qui déclarent des actions ponctuelles, les nombres de sorties ont été faibles, variant de 1 sortie dans l'année (à Auch) à 3 sorties dans l'année (à Cajarc).

4/ L'ACTIVITÉ DES CAARUD D'OCCITANIE

Estimation annuelle des files actives, passages et contacts

La file active annuelle d'une structure correspond au nombre de personnes différentes suivies ou ayant fait l'objet d'au moins une intervention de la part de la structure dans l'année. Y sont incluses toutes les personnes s'étant rendues dans le lieu d'accueil d'un CAARUD (local principal, antennes et unités mobiles) ou suivies par le biais d'interventions extérieures (rue, squat, prison, permanence). D'autres personnes bénéficiant de l'action des CAARUD par l'utilisation des automates distributeurs de seringues ou de programmes d'échange de seringues en pharmacie ne sont pas comptées dans la file active.

Les services des CAARUD sont anonymes. Un repérage exhaustif des files actives est complexe à mettre en œuvre. Dès que la file active dépasse un certain seuil, il est délicat d'identifier sur une même année si une personne est passée une fois ou plusieurs fois. Un certain nombre de doublons est inévitable.

En 2021, on ne dispose de la file active que de 16 des 18 CAARUD de la région, soit 7 244 personnes. Il s'agit donc du nombre minimal d'utilisateurs vus au moins une fois dans les CAARUD de la région.

Tableau 7. Répartition (en %) de la file active par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation de 16 des 18 CAARUD d'Occitanie en 2021*

Répartition en %	Local et antenne	Unité mobile	Rue	Squat	Prison	Permanence	Total
4 grandes villes d'Occitanie (n= 5 238 personnes)	68	6	17	7	0	2	100
Villes de moins de 100 000 habitants en Occitanie (n= 2 006 personnes)	46	12	28	1	1	12	100
Ensemble (n= 7 244) des 16 CAARUD*	62	8	20	5	1	5	100

* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021 et un CAARUD n'a pas renseigné la question
Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2021 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

En 2021, parmi les 16 dispositifs dont on dispose des données, la répartition globale des personnes accueillies selon la modalité d'intervention, relativement proche de celle observée en 2020, varie de celle de 2019 : plus de six personnes sur dix en contact avec un des CAARUD de la région le sont au sein des locaux et antennes fixes (61 % en 2020 vs 70 % en 2019) ; ensuite, 20 % des personnes sont des usagers de la rue (18 % en 2020 vs 9 % en 2019), 8 % des personnes ont été en contact avec les unités mobiles (comme en 2020 vs 5 % en 2019, les unités mobiles étant moins nombreuses) et 5 % ont été rencontrées dans des squats (7 % en 2020 et 5 % en 2019) ; enfin, 5 % sont accueillies dans les permanences (comme en 2020 vs 9 % en 2019) et 1 % ont été rencontrées en prison (comme en 2020 et 2019).

Les 8 CAARUD des grandes villes de la région accueillent près de 5 250 personnes, soit 72 % de la file active totale (16 des 18 CAARUD) et en 2021 comme les années précédentes, leurs modalités d'accueil varient sensiblement de celles des 8 autres dispositifs implantés dans des zones urbaines moins peuplées, parfois situées dans des départements ruraux : dans les dispositifs des

grandes villes, l'accueil des usagers dans les locaux et antennes fixes y est nettement plus fréquent que dans les 8 autres dispositifs (68 % vs 46 %) et la part des personnes rencontrées dans la rue y est plus faible (17 % vs 28 %), comme celle des personnes accueillies dans les permanences (2 % vs 12 %).

Tableau 8. Répartition de la file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2021*

Territoire	File active local et antenne	
	Effectif	%
4 grandes villes d'Occitanie (8 CAARUD)	3 534	79
Villes de moins de 100 000 hab. en Occitanie (8 CAARUD)	923	21
Occitanie (16 CAARUD)*	4 457	100

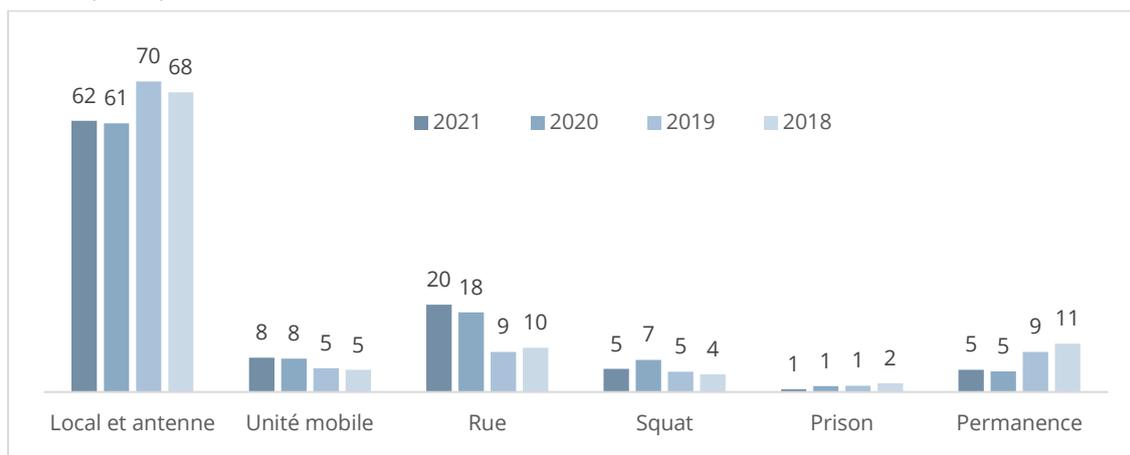
* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021 et un CAARUD n'a pas renseigné la question
Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2021, la file active estimée à l'accueil, dans les locaux et antennes des 16 structures d'Occitanie dont on dispose des données, est de près de 4 500 personnes dont 79 % ont été reçues au sein des structures implantées dans les 4 grandes villes de la région.

Cette part n'est pas comparable à celles observées les années précédentes puisque le nombre de dispositifs est plus faible ainsi que l'effectif de la file active, essentiellement dans les villes de moins de 100 000 habitants.

Cependant, en 2021, la répartition globale de la file active selon les différentes modalités d'intervention des CAARUD est proche de celle observée en 2020 (année du début de l'épidémie) et légèrement différente de celles observées en 2019 et en 2018, comme le montre le graphique suivant.

Graph 2. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention dans les CAARUD d'Occitanie, en 2021, 2020, 2019 et 2018



* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021 et un CAARUD n'a pas renseigné la question
Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie de 2021 à 2018 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2021 comme en 2020, la part des personnes rencontrées dans la rue (20 % et 18 % de la file active) est deux fois plus élevée qu'en 2019 et 2018 (9 % et 10 %) et celle des personnes rencontrées en unité mobile est également plus élevée en 2021 et en 2020 (8 %) qu'en 2019 et 2018 (5 %).

Le public approché dans les squats (5 %) est légèrement plus faible qu'en 2020 (7 %) et retrouve le niveau observé en 2019 (5 %) ou en 2018 (4 %).

En 2021 comme en 2020, la part des personnes accueillies dans les locaux fixes ou les antennes (respectivement, 62 % et 61 %) est plus faible qu'elle ne l'était en 2019 (70 %) ou 2018 (68 %) ; de même, la part des personnes accueillies dans les permanences (5 % en 2021 comme en 2020) est environ deux fois plus faible qu'en 2019 (9 %) et qu'en 2018 (11 %).

Ces observations seraient à mettre en parallèle avec celles faites concernant la plus forte activité des CAARUD à l'extérieur des locaux ou des permanences en 2021 comme en 2020 (cf. tableau 4, page 8).

Avec la crise sanitaire qui a débuté en 2020 et a perduré en 2021, la fermeture des temps collectifs a été compensée par un travail en direction des personnes à la rue et en squat.

Tableau 9. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2021*

	Femmes		Nouveaux contacts	
	N	%	N	%
4 grands pôles urbains (n= 3 863 personnes)	868	23	1 137	29
Villes moyennes (n= 1 158 personnes)	246	21	437	38
Occitanie (n= 5 021 personnes)	1 114	22	1 574	31

* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021 et un CAARUD n'a pas renseigné la question
Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie de 2021 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

La part des femmes représente moins d'un quart de l'ensemble des personnes reçues dans les locaux/antennes et unités mobiles (22 %).

Elle est relativement stable dans le temps puisqu'elle était de 23 % depuis 2018 et a varié de 22 % à 24 % les années précédentes.

Elle varie peu selon la taille des villes où sont implantés les CAARUD (21 % dans les villes moyennes vs 23 % dans les grands pôles).

Les 1 574 nouveaux contacts représentent 31 % de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles en 2021 ; ils sont moins nombreux qu'en 2020 et leur part dans la file active a encore baissé puisqu'elle était de 33 % en 2020 et de 38 % en 2019. En 2021, la part des nouveaux contacts dans la file active est proportionnellement plus faible dans les CAARUD des grands pôles urbains (29 %) que dans ceux des villes moyennes (38 %).

Une première baisse de la part des nouveaux contacts dans la file active avait été observée en 2020 et attribuée en grande partie à la crise sanitaire de la Covid-19. Cette nouvelle baisse peut s'expliquer également par la crise sanitaire qui a perduré pendant l'année, mais aussi par les effectifs des files actives des deux dispositifs manquants en 2021...

Tableau 10. Nombre moyen de passages par usager dans la file active estimée au sein des accueils fixes (local et antenne), selon la taille des villes d'implantation des CAARUD d'Occitanie, en 2021*

Accueils fixes	File active estimée	Passages estimés	Nombre moyen de passages
4 grands pôles urbains (n=8 CAARUD)	3 534	50 775	14,4
Villes moyennes (n=8 CAARUD)	923	11 194	12,1
Occitanie (n=16*CAARUD)	4 457	61 969	13,9

* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021 et un CAARUD n'a pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie de 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La **fréquence des contacts** est mesurée à partir de la file active estimée et du nombre de passages estimé dans les dispositifs. Ainsi, en 2021, on estime à 13,9 le nombre moyen de passages par personne accueillie au sein des locaux principaux et antennes de la région (13,2 en 2020 et 13,8 en 2019). Mais la fréquence des contacts avec les usagers varie fortement selon les dispositifs de la région : de 5 à 35 passages annuels en moyenne par usager.

Calculé en fonction de la taille des villes où sont implantés les dispositifs, le nombre moyen de passages par usager montre des contacts légèrement plus fréquents dans les dispositifs implantés au sein des 4 grandes villes d'Occitanie (14,4 passages en moyenne dans l'année) que dans les CAARUD situés au sein des villes de moins de 100 000 habitants (12,1 passages).

Entre 2021 et 2020, on note encore une légère baisse du nombre de passages dans les locaux (- 12 % vs -24 % entre 2020 et 2019). Cette baisse concerne toutefois moins de la moitié des dispositifs (7/16) avec des baisses allant de -2 % à -38 % selon les CAARUD ; à l'inverse, on observe des augmentations du nombre estimé de passages dans les autres centres allant de +9 % à +61 %.

Ici encore, la crise sanitaire explique ces baisses observées avec la fermeture des temps collectifs dans certains dispositifs.

Les structures selon la taille de la file active

Tableau 11. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active en 2021*

Taille de la file active	Nombre de CAARUD concernés	Part dans la file active totale des CAARUD (%)
Moins de 100	3	3
100 à 200	3	7
200 à 500	6	28
500 à 1 000	1	13
1 000 à 2 000	3	50
Toute taille	16*	100

* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021 et un CAARUD n'a pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie de 2021– Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2021, la taille des files actives totales varie de 42 à 1 541 usagers par an selon les 16 CAARUD dont on a l'effectif. Dans plus de la moitié des centres (9/16), la file active compte entre 100 et 500 usagers par an. Sur l'ensemble des dispositifs, la file active moyenne est de 453 usagers et, comme en 2020, elle a baissé comparé aux années précédentes (502 usagers en 2019 et 530 en 2018). De même, dans la moitié des dispositifs, elle ne dépasse pas 233 usagers par an, valeur plus faible que celles des années précédentes (261 en 2020, 300 en 2019 et 363 en 2018).

Les trois centres qui déclarent les files actives les plus importantes sont implantés dans les grandes villes d'Occitanie (Toulouse, Montpellier et Perpignan) et reçoivent la moitié des personnes reçues dans les 16 CAARUD de la région dont on a l'effectif de la file active de 2021 ; ils ont une file active moyenne de 1 196 usagers par an contre 281 pour les autres CAARUD de la région (13/16).

Deux typologies d'actions des CAARUD se dessinent du fait de contraintes très différentes de mise en place de l'action : une première concerne les dispositifs situés dans les 4 villes de la région de plus de 100 000 habitants, permettant d'accueillir un grand nombre de personnes ; la seconde concerne les CAARUD situés dans les autres territoires d'Occitanie et consiste à développer des stratégies d'« aller vers » afin de couvrir un territoire plus souvent élargi au département.

Les interventions et actes réalisés

Réalisées dans chaque CAARUD, les modalités d'intervention auprès des publics s'articulent autour de trois grands axes : l'entretien individuel, l'orientation et l'accompagnement physique. En 2021 comme les années précédentes, tous les CAARUD dont on dispose des données (16/18) déclarent réaliser des visites (à domicile, à l'hôpital...) et quasiment tous (15/16) déclarent avoir mis en place des ateliers ou sessions d'échanges collectifs.

La moitié des établissements (8/16) développe des actions de groupes d'entraide, d'auto-support et de santé communautaire.

Par ailleurs, quatre dispositifs ont déclaré d'autres interventions comme des actions d'aller-vers, des permanences extérieures... ; un dispositif a aussi déclaré aider à l'insertion professionnelle à travers les activités TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) ; un autre a également déclaré un accompagnement spécifique pour les femmes.

Tableau 12. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD* en Occitanie en 2021, % en 2020 et 2019

Type d'actes	Effectif	% 2021	% 2020	% 2019
Accueil/refuge/lien social	78 509	46	44	43
Réduction des risques liés à l'usage de drogues et à la sexualité ⁽¹⁾	43 544	25	23	25
Hygiène (nutrition, douches, machine à laver...)	13 944	8	12	15
Soins	16 950	10	11	7
Dépistage et vaccination (VIH, IST, Hépatites...)	2 100	1	1	1
Démarches d'accès aux droits (sociaux, santé, administratif, justice...) ou de maintien	12 221	7	7	7
Logement	3 638	2	2	2
Formation et emploi	982	1	1	0
Total (n=16 CAARUD)	171 888	100	100	100

⁽¹⁾ mode de consommation, récupération de matériel, risque infectieux et sanitaire

* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021 et un CAARUD n'a pas renseigné la question
Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie de 2019 à 2021 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Les prestations réalisées auprès des personnes sont globalement de cinq types :

- Accueil, refuge et lien social : 46 % (44 % en 2020, 43 % en 2019 et 44 % en 2018)
- Actes de réduction des risques : 25 % (23 % en 2020, 25 % en 2019 et 23 % en 2018)
- Actes de services d'hygiène : 8 % (12 % en 2020, 15 % en 2019 et 16 % en 2018)
- Accès aux droits, logement et insertion professionnelle : 10 % (10 % en 2020, 9 % en 2019 et 10 % en 2018)
- Actes de soins et de dépistage : 11 % (12 % en 2020, 8 % en 2019 et 8 % en 2018)

En 2021 comme pour les années précédentes, la répartition des actes réalisés dans les CAARUD fait apparaître que l'aspect social de l'accueil est la principale action réalisée auprès des publics reçus en Occitanie, combinée à une action de réduction des risques dont la part est également importante.

Le nombre d'actes réalisés dans les CAARUD en 2021 n'est pas directement comparable à ceux des années précédentes puisque nous ne disposons des données que de 16 des 18 dispositifs de la région pour l'activité de 2021.

Cependant, on peut affirmer que l'activité des CAARUD a augmenté depuis 2020 puisque ces 16 CAARUD ont effectué plus d'actes en 2021 (171 888) que l'ensemble des 18 dispositifs en 2020 (164 616). Cette augmentation concerne tous les types d'actes à l'exception des actes de soins qui ne sont pas plus nombreux en 2021 (16 950) qu'en 2020 (17 648).

Principale mission des CAARUD, les actes de réduction des risques et des dommages (RdRD) ne représentent qu'un quart des actes effectués en 2021, part moins élevée qu'en 2017 où ils représentaient 39 % des actes effectués dans les CAARUD d'Occitanie ; c'était déjà le cas en 2019 (25 %) et en 2018 (23 % des actes).

Mise à disposition de matériel de prévention

L'activité de RdRD des CAARUD passe notamment par la mise à disposition et la récupération de matériel permettant les consommations de drogues (injection, sniff, inhalation à l'aide de pipe ou en « chassant le dragon ») dans des conditions d'hygiène limitant le risque de contamination par les maladies infectieuses ou de thrombose veineuse lors de l'injection.

En 2021, un minimum de 1 480 930 seringues a été distribué du fait de l'action des 16 CAARUD de la région dont on dispose des données.

Ces seringues peuvent être fournies à l'unité (72 % de la distribution) ou être incluses dans une trousse de matériel d'injection (Stéribox2© ou Kit+)⁶ qui représente 11 % de la distribution ; enfin, 17 % des seringues ont été distribuées grâce au programme d'échange de seringues en pharmacie (PESP).

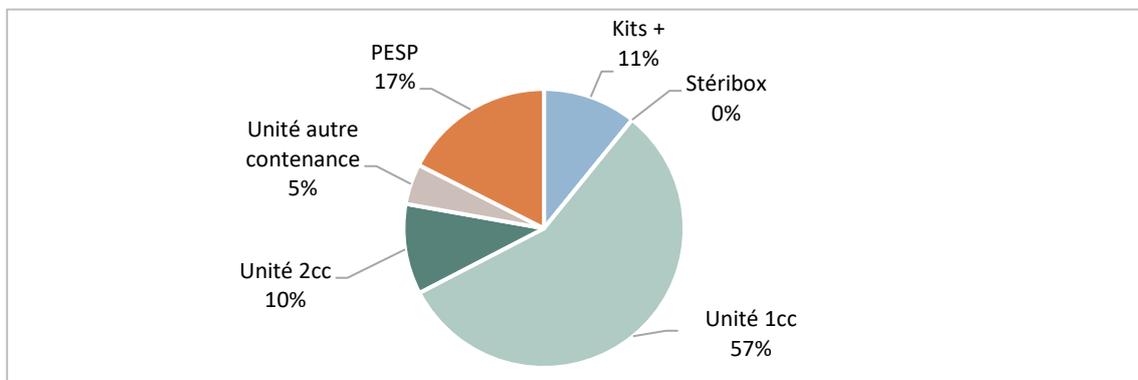
Cette répartition de la distribution des seringues est relativement stable depuis 2017.

Comme les années précédentes, le volume de jetons distribués (équivalent du Kit+ habituellement vendu en pharmacie) est faible en 2021 et représente 11 % des seringues distribuées.

⁶ Les kits d'injection Steribox2© ou Kit+ proposent du matériel stérile nécessaire pour la réalisation de 2 « shoots propres » : 2 seringues, 2 cuillères, 2 filtres, 2 tampons secs, 2 tampons alcoolisés, 2 flacons d'eau stérile 5ml et 1 préservatif, accompagné d'une notice. Le Steribox2 est distribué en pharmacie (au prix conseillé de 1 euro) et le Kit+ dans les CAARUD, CSAPA, autres PES et automates

Classiquement, un usager de drogue par voie intraveineuse (UDVI) peut consommer de 300 à 1 100 seringues par an. Ainsi, les 1 480 930 seringues distribuées par les 16 CAARUD couvriraient les besoins de 1 350 à 4 950 usagers en 2021.

Graph 3. Répartition des seringues fournies par les 16 CAARUD* selon le mode de distribution en 2021



* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021 et un CAARUD n'a pas renseigné la question
Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie de 2021 – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Le nombre de seringues usagées récupérées directement par les structures en 2021 est estimé à 1 034 500, équivalant à 70 % du volume distribué estimé, part proche de celle observée en 2020 (69 %).

Ces proportions de seringues usagées récupérées sont nettement plus élevées que celles observées en 2019 (51 %) et 2018 (62 %)… l'épidémie de la Covid-19 et ses exigences sanitaires pourraient en expliquer l'augmentation...

Les autres matériels de prévention sont décrits dans le tableau suivant :

Tableau 13. Matériels de prévention diffusés par les CAARUD d'Occitanie de 2018 à 2020, évolution de 2018 à 2020 et effectifs en 2021 pour 16 des 18 CAARUD

Matériels de prévention diffusés	2018 n=18	2019 n=18	2020 n=18	2021 n=16
File active	9 540	9 039	8 301	7 244
Matériel d'injection				
Seringues ⁽¹⁾	1 598 690	1 579 935	1 422 445	1 450 187
Cupules stériles	483 537	560 281	634 660	583 989
Filtres stériles	315 080	319 131	377 317	384 180
Eau (fioles 5 ml)	608 662	608 295	618 105	665 153
Tampons alcoolisés	377 204	527 957	663 557	661 246
Matériel sniff				
Roule ta paille	145 314	166 820	83 497	64 816
Sérum physiologique	42 577	47 020	112 341	38 518
Matériel pour inhalation de crack				
Doseurs	22 108	21 326	31 244	60 160
Embouts	26 551	19 502	23 323	26 178
Autre matériel pour usage de crack	41 394	60 087	76 873	96 188
Matériel pour prévention IST				
Préservatifs masculins	59 007	67 257	43 899	68 229
Préservatifs féminins	3 736	3 256	1 872	2 078
Gels lubrifiants	24 185	27 390	18 858	25 111

Matériels de prévention diffusés	2018 n=18	2019 n=18	2020 n=18	2021 n=16
Autres matériels de prévention				
Éthylotests	4 643	5 986	2 028	3 688
Brochures, flyers	17 803	22 029	8 508	9 108

⁽¹⁾ hors seringues des kits distribués par les automates

* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021 et un CAARUD n'a pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie de 2018 à 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les effectifs des différents matériels de prévention diffusés par les CAARUD en 2021 ne sont pas directement comparables avec les effectifs des années précédentes où l'ensemble des CAARUD avaient renseigné l'information (18/18).

De plus, l'année 2020 étant une année particulière avec le début de l'épidémie de la Covid-19, il est difficile de la prendre en compte pour mesurer une éventuelle évolution.

Cependant, lorsque l'effectif d'un matériel de prévention distribué par les CAARUD est plus élevé en 2021 qu'en 2019 ou qu'en 2018, on peut parler d'une réelle augmentation : c'est le cas pour l'ensemble des matériels d'injection (à l'exception du nombre de seringues) distribués en plus grand nombre en 2021 qu'en 2019 et 2018, notamment les tampons alcoolisés (+25 %) et les filtres stériles (+20 %) ; mais c'est surtout le cas du matériel pour inhalation de crack comme les doseurs et autres matériels pour usage de crack, en très forte augmentation entre 2021 et 2019 (respectivement, + 182% et + 60 %).

Par ailleurs, un approfondissement serait nécessaire pour identifier si les besoins des usagers sont pourvus en termes de diffusion d'outils de réduction des risques, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Médiation Sociale

Les CAARUD sont implantés au sein de villes et doivent s'y intégrer. Cette tâche est d'autant plus difficile que l'accueil d'usagers de drogues se heurte souvent à la réticence des riverains⁷.

Au-delà de ces interlocuteurs de proximité, la médiation intervient également auprès de la police, des autorités locales et des réseaux de soins (médecins, pharmaciens).

Tableau 14. Activités de médiation sociale des CAARUD d'Occitanie en 2021*

Partenaire de médiation	Nombre de CAARUD (n=16)
Autorités locales (communes, services sanitaires et sociaux)	15
Police	11
Réseaux de soins (médecins, pharmaciens...)	16
Riverains	14

* Un CAARUD n'a pas renvoyé le rapport d'activité de 2021 et un CAARUD n'a pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité ASA-CAARUD d'Occitanie de 2018 à 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Tous les CAARUD sont intervenus auprès des médecins et pharmaciens (16/16) ; la quasi-totalité des centres (15/16) ont rencontré les autorités locales et agissent auprès des riverains en 2021 (14/16) ; 11 dispositifs ont eu des échanges avec la police.

⁷ Cf. Enquête « Agir en réduction des risques en CSAPA et en CAARUD » de la Fédération addiction publiée en décembre 2015

5/ SYNTHÈSE

En 2021, la région compte toujours 18 structures du dispositif CAARUD réparties sur 12 départements. Seule la Lozère n'a pas de structure dédiée spécifiquement à la réduction des risques et des dommages liés à l'usage de drogue. 8 CAARUD sont implantés dans les quatre grandes villes d'Occitanie, de plus de 100 000 habitants (Toulouse, Montpellier, Nîmes et Perpignan) et 10 dans des villes de moins de 100 000 habitants.

L'année 2021, comme l'année 2020, est aussi une année particulière avec un troisième confinement et des périodes de restrictions sanitaires et de « couvre-feu ». Ainsi, certaines évolutions observées en 2021, comme en 2020, devront être prises avec précaution et demanderont à être validées dans les années à venir.

En 2021, un minimum de 111,8 équivalents temps plein (ETP) intervient au sein de ces dispositifs (17/18) avec, comme les années précédentes, une part importante d'ETP correspondant aux métiers socioéducatifs (61 %) ; ce sont les professionnels dont le nombre d'ETP a le plus augmenté depuis 2019 (+11,5 ETP) alors que les personnels sanitaires sont ceux qui ont le nombre d'ETP qui a le plus baissé (-4,3 ETP) depuis 2019.

Par ailleurs, 8,3 ETP d'intervenants bénévoles/volontaires ont pu être répertoriés dans les structures, dont la moitié sont des stagiaires et l'autre moitié des personnes relais issues de la communauté.

La quantification des files actives est complexe du fait de l'anonymat des personnes reçues. Toutefois, pour les 16 CAARUD dont on dispose des données, **on estime à 7 250 le nombre de personnes rencontrées au moins une fois** en 2021, dans au moins une modalité d'intervention (hors intervention en milieu festif).

Parmi les personnes reçues dans les dispositifs en accueil fixe ou en unité mobile en 2021, 22 % sont des femmes (part relativement constante dans le temps) et **moins d'un tiers sont de nouveaux contacts (31 %)**, ce qui témoigne d'un renouvellement de la file active moins important que celui des années précédentes (33 % en 2020, 38 % en 2019 et 40 % en 2018).

Comme en 2019, la principale action réalisée auprès du public en 2021 est **l'action sociale (46 %)** combinée à une part non négligeable **d'action de RdRD (25 %)**.

On estime à **près de 1 480 930, le nombre de seringues distribuées** en 2021, du fait de l'action des 16 CAARUD, nombre difficilement comparable à ceux des années précédentes.

Cependant, il est important de noter que **la part des seringues usagées récupérées** en 2021 (70 %) est, comme en 2020 (69 %), en nette augmentation comparée à celle de 2019 (51 %).

Concernant la distribution de matériel de prévention et les effectifs de 2021 ne concernant que 16 des 18 dispositifs de la région, **seules les augmentations observées peuvent être considérées** comme réelles, tout en étant minimales.

*On observe par exemple une très forte augmentation de la distribution de **sérum physiologique (+140 %)** et, comme en 2019, une forte augmentation concerne l'ensemble du matériel pour **inhalation de crack** : la distribution des doseurs a augmenté de 47 %, celle des embouts de 20 % et celle du matériel « autre » pour usage de crack a augmenté de 28 % en 2020. Augmentation d'autant plus forte que nous ne disposons pas des données de deux dispositifs pour ces questions.*

6/ ANNEXES

Textes réglementaires

Textes d'application

Le décret n°2005-1606 du 19 décembre 2005 (JO du 22 décembre 2005) détaille les missions des Caarud.

La circulaire DGS n°2006-01 du 2 janvier 2006 explique la structuration du dispositif.

Le rapport d'activité type est fixé dans l'arrêté du 16 janvier 2006 (JO du 3 février 2006).

Code de l'action sociale et des familles

Le CASF est consultable sur le site Légifrance, [rubrique Les codes en vigueur](#).

Les articles concernant les CAARUD sont les suivants :

CAARUD – Établissement médico-social : Art. L. 312-1, 9°

CAARUD – Autorisation : Art. L.313-1

CAARUD – Financement : Art. L.314-3-3 et R. 314-105

Code de la santé publique

Le CSP est consultable sur le site Légifrance, [rubrique Les codes en vigueur](#).

L'article concernant les missions des CAARUD est le suivant : [Art. R.3121-33-1](#)

Liste des tableaux, graphes et cartes

Tableaux

Tableau 1. Financement ONDAM estimé pour 100 habitants âgés de 20-49 ans selon le départemental en Occitanie en 2021 (en euros)	5
Tableau 2. Nombre moyen d'ETP en fonction du montant de la dotation ONDAM des CAARUD en 2021.....	6
Tableau 3. Répartition du personnel salarié (en ETP) des CAARUD en Occitanie selon les catégories professionnelles en 2021 (n=17) et % des ETP en 2020 et en 2019	7
Tableau 4. Effectif et % des CAARUD selon leurs modalités d'intervention en Occitanie en 2021* et % en 2020 et 2019.....	8
Tableau 5. Fonctionnement et modalités d'accueil des usagers (hors action festive) des CAARUD en 2021.....	9
Tableau 6. Types de services au sein des CAARUD d'Occitanie, en 2021.....	9
Tableau 7. Répartition (en %) de la file active par modalité d'intervention et selon la taille des villes d'implantation de 16 des 18 CAARUD d'Occitanie en 2021*	12
Tableau 8. Répartition de la file active estimée à l'accueil dans les locaux et antennes selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2021*	13
Tableau 9. Les femmes et les nouvelles personnes de la file active estimée dans les locaux/antennes et unités mobiles selon la taille des villes d'implantation des CAARUD en Occitanie, en 2021*	14
Tableau 10. Nombre moyen de passages par usager dans la file active estimée au sein des accueils fixes (local et antenne), selon la taille des villes d'implantation des CAARUD d'Occitanie, en 2021*	15
Tableau 11. Répartition des CAARUD en Occitanie selon la taille de leur file active en 2021*	15
Tableau 12. Répartition des actes réalisés au sein des CAARUD* en Occitanie en 2021, % en 2020 et 2019.....	16
Tableau 13. Matériels de prévention diffusés par les CAARUD d'Occitanie de 2018 à 2020, évolution de 2018 à 2020 et effectifs en 2021 pour 16 des 18 CAARUD	18
Tableau 14. Activités de médiation sociale des CAARUD d'Occitanie en 2021*	19

Graphes

Graph 1. Répartition des dispositifs selon le nombre de sorties effectuées en milieu festif en 2021 et nombre de sorties correspondantes	10
Graph 2. Répartition de la file active estimée par modalité d'intervention dans les CAARUD d'Occitanie, en 2021, 2020, 2019 et 2018.....	13
Graph 3. Répartition des seringues fournies par les 16 CAARUD* selon le mode de distribution en 2021.....	18

Cartes

Carte 1. La répartition des CAARUD en Occitanie et leurs modalités d'intervention en 2021.....	4
Carte 2. Répartition du financement des CAARUD dans les départements en 2021*, en nombre d'euros pour 100 habitants âgés de 20 à 49 ans.....	6